

DÉCISION N°2023-01

Prise en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Président du SYDELON,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 du 23 septembre 2020, portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres relative aux prestations de service en vue du tri et conditionnement des recyclables, transfert et transport des ordures ménagères et assimilées, et transport des déchets issus des déchèteries du territoire du SYDELON comprenant le lot 4 : transport et mise à disposition des contenants des déchets issus des déchèteries.

Vu la décision du Président n°2019-19 de signer le marché prestation du Lot 4 - transport et mise à disposition des contenants des déchets issus des déchèteries avec la société CITRAVAL,

Considérant les nouveaux besoins exprimés par la Communauté d'Agglomération de Portes de France-Thionville concernant la mise à disposition et l'enlèvement de bennes tout-venant, végétaux, et bois dans les services techniques municipaux des communes d'Illange, Basse-Ham, Mano, et Kuntzig - cette prestation n'était prévue au BPU,

Considérant que l'incidence financière estimée de l'avenant sur la durée du marché (3 ans, reconductible 2 fois un an) est de 20 760,00 € HT soit une hausse de 0,36% du montant estimatif du marché sur 5 ans, et qu'il n'a pas pour effet de modifier l'objet du marché,

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'accepter et de signer l'avenant n°3 au marché de prestations de transport et mise à disposition des contenants des déchets issus des déchèteries du SYDELON avec la société CITRAVAL SAS.

Article 2 : de valider les conditions financières de cet avenant n°3.

Publié(e) le	3 0 JAN 2023
Notifié(e) le	3 0 JAN 2023
Yutz, le	3 0 JAN 2023
Le Directeur Général des Services, par la délégation du Président.	



Stéphanie SIEBERT



Fait à Yutz, le 30 JAN. 2023

Le Président



Michel PAQUET

AVENANT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Lorraine Nord (SYDELON)
1A, Avenue Gabriel LIPPMANN
57970 YUTZ.
Tel : 03.82.88.69.69.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

CITRAVAL SAS
Chemin de Ramonville
57120 ROMBAS
03.87.67.84.08 / 03.87.67.84.07
SIRET 41412382800017

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Transport et mise à disposition des contenants des déchets issus des déchèteries.

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **11/12/2019**
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **36 mois avec reconduction de deux fois 12 mois**
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Le titulaire est rémunéré en fonction des prestations effectivement réalisées, sur la base du BPU.

Le montant estimatif du marché sur 5 ans est de 5 750 930 € HT.

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

AJOUT DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES AU BPU RELATIVES A L'ENLEVEMENT DE BENNES POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX DES COMMUNES DE BASSE-HAM, ILLANGE, MANOM, ET KUNTZIG.

1) Dans ce cadre, les prestations suivantes sont confiées au titulaire dans les conditions précisées au CCTP.



Stéphanie SIEBERT

2) Les lignes suivantes sont ajoutées au BPU

Prix n°	Flux	Déchèterie	Prix unitaire en € HT/rotation
112	Tout-venant	Ateliers Illange	80
113	Tout-venant	Ateliers Basse-Ham	80
114	Végétaux	Ateliers Illange	85
115	Végétaux	Ateliers Basse-Ham	85
116	Végétaux	Ateliers Manom	85
117	Végétaux	Ateliers Kuntzig	85
118	Bois	Ateliers Basse-Ham	120

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant estimatif de l'avenant n°2 sur 2 ans :

- Montant HT : 20 760 €
- % d'écart introduit par l'avenant n°3 : 0,36%

Nouveau montant estimatif du marché public ou de l'accord-cadre sur 5 ans, avenant n°3 compris :

- Montant HT : 5 771 690 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SIMONIS Willy, Directeur de CITRAVAL		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Yutz, le

Le Président,

Michel PAQUET

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)